

Intervention de Pierre Bérégovoy sur la réforme de la PAC (Paris, 11 juin 1992)

Légende: Le 11 juin 1992, lors de la session de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, le Premier ministre français Pierre Bérégovoy évoque la nouvelle réforme de la politique agricole commune et en détaille les avantages pour l'agriculture française.

Source: Réforme de la politique agricole commune - Intervention de M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, lors de la session de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (Paris, le 11 juin 1992). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [28.08.2008]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=995885058&W=DATE+%3D+%2711.06.1992%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27agricole%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_pierre_beregovoy_sur_la_reforme_de_la_pac_paris_11_juin_1992-fr-9e67902f-6c17-43ab-8386-91c2c273bb7a.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Réforme de la politique agricole commune - Intervention de M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre lors de la session de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (Paris, le 11 juin 1992)

Vous m'avez invité. Je réponds à votre invitation et je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous en un moment crucial pour notre agriculture. Le monde paysan s'interroge et je le comprends.

Mais une seule question doit retenir notre attention : en cette fin de siècle, peut-on raisonner, et je pense aux jeunes en particulier, comme il y a 50 ans ? Dans l'agriculture comme dans tous les secteurs d'activité, peut-on revenir en arrière ou doit-on s'acharner à défricher le présent pour préparer l'avenir ?

C'est dans cet esprit qu'il faut aborder la réforme de la politique agricole commune. Elle définit pour plusieurs années de nouvelles règles du jeu ; elle nous conduit aussi à une réflexion sur l'organisation de l'espace rural. Est-elle une panacée ? Est-elle aussi néfaste qu'on le dit ici ou là ? Je crois, pour ma part, que c'est la meilleure possible et que sa réussite ou son échec dépendra beaucoup de la qualité du dialogue que nous saurons avoir ensemble.

La réforme de la politique agricole commune était nécessaire.

Il fallait changer la PAC pour la maintenir. 1992 n'est plus 1962. La Communauté à Douze n'est pas la Communauté à Six.

En 1962, l'Europe était déficitaire sur le plan agricole, elle est maintenant excédentaire. Les stocks d'intervention se sont accumulés, avec des coûts croissants et des dépenses qui ne profitent pas nécessairement aux agriculteurs.

Pourtant, cette réforme ne bouleverse pas la politique agricole commune. Ce n'est pas, comme on l'a dit parfois de façon abusive, la fin des prix garantis.

Les baisses de prix seront fortes mais progressives, et elles seront intégralement compensées.

Les primes contribuaient déjà pour une part importante au revenu des agriculteurs, qu'il s'agisse de viande bovine ou ovine, de tabac, de blé dur... ou d'indemnités spécifiques versées dans les zones défavorisées. L'existence de primes n'est donc pas en soi une révolution.

Le revenu des agriculteurs sera maintenu, et pourra même augmenter. La taxe de co-responsabilité sur les céréales est supprimée tout de suite, c'est-à-dire un an avant l'entrée en vigueur de la réforme. En conséquence, pour la campagne 1992-1993, les recettes des producteurs en céréales devraient augmenter de 2 %.

Le revenu des éleveurs augmentera aussi du fait de la baisse du coût de l'alimentation animale et de la forte augmentation de la prime à la vache allaitante. Pour la part communautaire, nous avons obtenu le doublement de la proposition de la Commission. La prime passera donc de 600 F à 1 200 F par vache pour les élevages extensifs.

Cet accord est particulièrement favorable à la France qui possède près de la moitié des troupeaux spécialisés extensifs de la CEE.

Combien de fois ai-je dit que les règles du marché et de la concurrence sauvage n'étaient pas applicables si nous souhaitons préserver une agriculture et des agriculteurs. Le libéralisme, qui a ses vertus, ne s'applique pas dans ce domaine. Je ne suis pas seul à le dire. Au niveau européen, beaucoup de libéraux raisonnent comme moi.

[...]

Cette réforme n'a pas été improvisée : la concertation a été permanente avec le Parlement, lors des débats budgétaires et à l'occasion des séances des questions du mercredi, avec les organisations professionnelles agricoles, que le ministre de l'Agriculture et de la Forêt a reçues et consultées régulièrement. Vous avez souhaité que ça se fasse dans un climat de confiance, moi aussi. Elle a été longuement négociée à Bruxelles - durant près de dix-huit mois - par Louis MERMAZ dont je tiens à souligner la ténacité et le talent, car cette réforme n'est pas celle qui était initialement proposée.

Louis MERMAZ a obtenu d'importantes modifications par rapport au projet initial de la Commission : pas de baisse programmée des quotas laitiers sur trois ans : possibilité de revoir à la baisse le taux de jachère ; utilisation des terres mises en jachère, avec maintien de la prime, pour des cultures à usage industriel : prise en compte des caractéristiques particulières au maïs ; suppression des critères conduisant de facto à exclure certains agriculteurs du bénéfice des primes à l'élevage.

Et maintenant, répondons à vos questions : que va-t-il se passer ?

La réforme ne commencera à s'appliquer que dans un an ; et de façon progressive, puisqu'un calendrier de trois ans est prévu pour arriver aux nouveaux niveaux de prix et d'aide.

Les premiers règlements d'application de cette réforme sont en cours de discussion. J'ai demandé qu'ils fassent l'objet d'une concertation avec l'ensemble de la profession agricole reçue par M. MERMAZ. Des groupes de travail ont été mis en place. Je recevrai moi-même, la semaine prochaine, le Conseil de l'Agriculture française.

Les décisions prises sont pluriannuelles ; c'est un facteur de sécurité, y compris en ce qui concerne leurs financements qui se trouvera ainsi garanti.

L'agriculture est un atout irremplaçable de notre économie. Nos terres sont bonnes, nous pouvons tout produire, et naturellement des productions de qualité. Nous pouvons produire encore mieux et vendre naturellement plus.

Quand je dis cela, je ne cherche pas à faire plaisir à qui que ce soit. Je dis ce que je pense et je le pense d'autant mieux que j'ai appris aux Finances à observer de près le chiffre de nos excédents agro-alimentaires dans notre balance commerciale.

Placer chacun devant ses responsabilités, c'est aussi dire qu'il faut éviter de créer d'inutiles conflits entre nous : nous sommes prêts à discuter le temps qu'il faudra pour améliorer ce qui doit l'être et faire mieux comprendre la chance offerte à notre agriculture par la réforme de la PAC.

Je le dis aux agriculteurs à travers vous : j'ai la conviction profonde et sincère que nous avons agi dans leur intérêt. Aucun gouvernement n'aurait pu obtenir mieux. Vous savez, tout comme moi, que les gouvernements européens, à l'exception de deux d'entre eux, ne sont pas influencés par l'orientation politique qui est la mienne et ils ont eu, tout comme le nôtre, le souci de défendre leurs agriculteurs et l'agriculture européenne.

Pour expliquer, faciliter les contacts, vous avez, Messieurs les Présidents, un rôle éminent à jouer. J'ai compris vos inquiétudes. Je suis prêt à y répondre dans le cadre d'un dialogue constructif. Les agriculteurs savent, mieux que d'autres, que le monde est difficile. Eux qui sont soumis, depuis toujours, aux aléas du climat, ne peuvent ignorer que la société doit être solidaire pour être efficace et juste. Voilà ce que je voulais vous dire : la France a besoin d'une agriculture forte. C'est pour cela que nous avons obtenu une réforme de la PAC qui garantisse son avenir. Nous la perfectionnerons dans le cadre d'un dialogue positif avec vous-mêmes et vos organisations